

samedi 09 janvier 2010

## Un nouveau métier pour aider les déficients auditifs



Anne-Marie Desmottes et Samuel Poulingue présentent le nouveau service d'aide humaine à la communication par transcription écrite AhCoté.

**L'ADSM (Association des devenus sourds de la Manche) vient de mettre en place un service innovant pour aider les personnes malentendantes.**

Entretien

avec **Samuel Poulingue**, agent de développement à l'ADSM (Association des devenus sourds de la Manche).

Pouvez vous présenter l'ADSM ?

L'association qui vient de fêter ses vingt ans possède une antenne à la Maison Olympe-de-Gouges. Elle est présidée par Anne-Marie Desmottes, elle-même sourde profonde après avoir entendu jusqu'à l'âge de trente ans. Il faut comprendre que les difficultés entre surdité de naissance et surdité acquise sont très différentes.

Quelles-sont ces différences ?

Le sourd de naissance n'a jamais entendu alors que le devenu sourd doit faire le deuil de l'audition. De plus, il connaît peu les moyens de compensation existant pour son handicap. Son moyen de communiquer reste la langue parlée, mais n'entendant plus, il a tendance à s'isoler, à se couper de toute vie sociale et sombrer dans la dépression. D'autant plus que ces difficultés arrivent en général progressivement et sont rarement admises par les personnes qui en souffrent.

Ce handicap concerne combien de personnes ?

En France, 10 % de la population souffre de troubles auditifs plus ou moins graves, c'est-à-dire 6 à 7 millions de personnes. Parmi elles, 600 000 à 700 000 souffrent de surdité sévère ou profonde. Leurs difficultés de communication sont telles qu'aucune aide technique n'est suffisante. L'aide humaine est donc nécessaire. Dans la Manche, 4 500 personnes ont de grosses difficultés de communication. C'est là que nous intervenons.

Parlez-nous de votre service AhCoté ?

AhCoté (Aide humaine à la communication par transcription écrite) s'adresse aux personnes souffrant de surdité sévère à profonde en mettant à disposition des professionnels qui dans des circonstances déterminées vont, à l'aide d'un ordinateur portable, transcrire par écrit le message oral. C'est un outil de compensation du handicap parfaitement adapté aux devenus sourds.

Donnez-nous des exemples précis ?

Il s'agit d'accompagnements individuels privés : un rendez-vous chez le médecin, à la banque, chez le notaire, avec le professeur de son enfant, pour une conférence... Il a le gros avantage de permettre le dialogue direct et peut être utilisé quasiment dans toutes les circonstances

**Et les professionnels, qui sont-ils ?**

Pour l'instant nous sommes trois dans la Manche et pionniers avec le Morbihan sur ce nouveau métier qui demande des qualités humaines et un bon niveau de culture. Il faut pouvoir retranscrire ce qui se dit, de manière synthétique, mais sans changer le sens des paroles. Actuellement cette nouvelle profession est en cours d'expérimentation dans la Manche mais l'ADSM est affiliée à l'association nationale Bucodes (bureau de coordination des associations) qui devrait permettre de faire de ce service de technicien de l'écrit un vrai métier.

**Renseignements** : 06 84 60 75 41. adsm50@orange.fr Fax : 02 33 46 21 38.

Ouest-France

**Les autres titres**

Les Côtes-d'Armor au lieu de la Sicile

( Ouest-France )

[Exprimez-vous](#)

**ACTUALITÉ** | Cherbourg

Les infos des 5 derniers jours